

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522

25 février 2015

### SOMMAIRE

Agero Internet SARL .....	25056	Soama S.à r.l. ....	25018
Agero Internet SARL .....	25027	SOFI 2 PJ S.à r.l. ....	25019
Box Storage S.A. ....	25038	Sofima S.à r.l. ....	25019
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ....	25039	Sonogest S.à r.l. ....	25020
La Place Vendôme S.à r.l. ....	25053	Sotalux S.A. ....	25020
Luxembourg Investment Company 33 S.A. .....	25046	Spanworx S.A. ....	25020
Raidho SICAV .....	25010	Speld S.à r.l. ....	25021
RoCo Investment S.à r.l. ....	25010	Spirit of Discovery S.à r.l. ....	25024
RPTRE I S.à r.l. ....	25012	Sprint Cars and More S.à r.l. ....	25024
Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A. ....	25011	Square 41 S.à r.l. ....	25012
Sandrina Holdings S.à r.l. ....	25010	Stafford Capital Partners GP S.à r.l. ....	25012
Scaht Architecture & Développement S.A. .....	25014	StarCapital S.A. ....	25013
Schroder Alternative Solutions .....	25014	Sybil Holdings S.à r.l. ....	25014
Schuch Immobilien S.A. ....	25015	Taconnaz Chamonix S.à r.l. ....	25024
Senau S.A. ....	25015	TecXellence Capital Partners S.à r.l. ....	25025
Sereco Ré S.A. ....	25015	Teide Re S.A. ....	25027
Seried S.A. ....	25011	Te Wind S.A. ....	25026
Shady International S.A. ....	25016	Theia Luxembourg S.à r.l. ....	25025
SHCO 55 S.à r.l. ....	25016	Time and Life S.A. ....	25025
Sienna S.A. ....	25016	Treadstone Holding S.à r.l. / B.V. ....	25026
Sloop S.A. ....	25018	Triseas Korea Property Sàrl .....	25054
Slovalux Investment S.A. ....	25012	Troc Ta Clope S.à r.l. ....	25026
		WSHP Intermediate Holding Sarl .....	25027

**RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 168.337.

En vertu d'une décision prise sous seing privé et signée le 29 décembre 2014, la société Topaz Opportunities Limited, avec siège social au 2<sup>nd</sup> Floor, O'Neal Marketing Associates Building, Wickham's Cay II, PO Box 3174, Road Town, Tortola VG1110, Iles Vierges Britanniques, a cédé à FLANGEL HOLDINGS LIMITED, immatriculée sous le n° 1824207 auprès du R.C. Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Water Front Drive, Geneva Place, PO Box 3175, Road Town, Tortola VG1110, Iles Vierges Britanniques, 8064 Classe A, 8064 Classe B, 8064 Classe C et 8064 Classe D parts sociales de la société RoCo INVESTMENT S.à r.l..

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SÀRL

Référence de publication: 2015012987/15.

(150014532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 146.514.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

1106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21.01.2015.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2015012988/17.

(150015271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Sandrina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 184.481.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère, en date du 27 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013, relation: LAC/2013/60475, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 février 2014 sous la référence L140029337, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1006 du 19 avril 2014, pour compte de la société à responsabilité limitée "Sandrina Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184481,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans la version française du prédit acte:

IL Y A LIEU DE LIRE:

"Cinquième résolution

(...)

(i) Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur, née le 4 décembre 1962 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

(ii) Monsieur Sinan SAR, administrateur, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

(iii) Monsieur Badreddine OUALI, administrateur, né le 20 Mai 1963 à Tunis, demeurant au 5, Rue Astarte, Carthage Hannibal 2016 Tunisie en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée; et

(iv) Monsieur Marwan HANIFEH, administrateur, né le 17 Juin 1961 à Al Tal, Syrie, demeurant au 49, Boulevard Saint Michel 75005 Paris France en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée."

AU LIEU DE:

*"Cinquième résolution*

(...)

(i) Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur, née le 4 décembre 1962 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée; et

(ii) Monsieur Sinan SAR, administrateur, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée; et

(iii) Monsieur Badreddine OUALI, administrateur, né le 20 Mai 1963 à Tunis, demeurant au 5, Rue Astarte, Carthage Hannibal 2016 Tunisie en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

(iv) Monsieur Marwan HANIFEH, administrateur, né le 17 Juin 1961 à Al Tal, Syrie, demeurant au 49, Boulevard Saint Michel 75005 Paris France en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 Janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/540. Reçu douze euros 12,00.€.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Carlo WERSANDT.

Notaire

Référence de publication: 2015013002/44.

(150015161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 December 2014*

1. La liquidation de la société Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A. est clôturée.
2. Les livres comptables et documents légaux relatifs à la société sont déposés à l'adresse suivante 12F, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, et y resteront pour une période de 5 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013001/13.

(150014583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Seried S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.051.

Lors de l'assemblée générale ordinaire postposée tenue en date du 31 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

I. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Bernard de Jonghe d'Ardoye, avec adresse au 1 A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019;

II. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Marc Spelmans, avec adresse au 16-20, Industrielaan, 1740 Ternat, Belgique, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019;

III. Par résolutions signées en date du 15 janvier 2015, l'actionnaire unique a pris la décision de renouveler le mandat d'administrateur de Valéry Beuken, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013010/23.

(150014957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Slovalux Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.283.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société, tenue en date du 26 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes KSANTEX S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619) à compter du 31 décembre 2014 à minuit.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société SEPR INVEST S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015013013/20.

(150015407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Square 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. RPTRE I S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.024.

—  
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. Januar 2015.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2015013014/13.

(150014633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Stafford Capital Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.599.

—  
Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Harald Strelen hat sich mit sofortiger Wirkung von 9b, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, auf 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 23. Januar 2015.

*Für Stafford Capital Partners GP S.à r.l.*

*Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2015013015/14.

(150014943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**StarCapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am fünfzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der StarCapital S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz zu L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 14. September 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2495 vom 3. November 2007. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 27. Februar 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1033 vom 30. April 2013.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Vera Ausgdörfer, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin und die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Michelle Pauly, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Einleitung der Liquidation der Gesellschaft zum 1. Januar 2015.
- 2.- Bestellung des Liquidators;
- 3.- Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, Société coopérative zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Gesellschaft.
- 4.- Liquidationskosten.

III.- Der Versammlungsvorstand stellt fest, dass sämtliche 500 (fünfhundert) Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.

Gegenwärtige Generalversammlung ist somit beschlussfähig und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Die Gesellschaft FIDEWA-CLAR S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château, handelnd durch Herrn Horst Schneider.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

*Dritter Beschluss:*

Die Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, mit Sitz in L-2182 Luxemburg, 2, rue Gerhard Mercator, zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Gesellschaft.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation von der Investmentgesellschaft getragen werden.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUSGDÖRFER, M. PAULY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62999. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Januar 2015.

Référence de publication: 2015013016/62.

(150014994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Sybil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.968.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à un déménagement, les associés de la Société mentionnés ci-dessous, demeurent désormais à 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes:

1. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P.;

2. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P.;

3. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P.;

4. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P.;

5. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2015.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015013018/25.

(150014537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 23/01/2015.

Référence de publication: 2015013020/10.

(150015012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 20 janvier 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016 de:

- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)

- Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini (demeurant à Luxembourg, 37C Boulevard Kennedy, 1855 Luxembourg)

- Monsieur Mike Champion (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)

- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 1, 60310 Francfort)

- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)

- Monsieur Georges Saier (demeurant en Belgique, 326 Avenue Louise, 1050 Bruxelles)

- Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

- Monsieur Neil Walton (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers société anonyme, dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg,

à la fonction de Réviseur d' Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour Schroder Alternative Solutions.

Référence de publication: 2015013021/28.

(150015387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Schuch Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 134.791.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013022/10.

(150015110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Senau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.929.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015013023/11.

(150014771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sereco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 8 janvier 2015*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des Messieurs Fassinotti, Tinivella et Giannotta.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2015.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2015.

*Pour la société SERECO RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015013026/22.

(150014860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Shady International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.864.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2015:*

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

*Pour SHADY INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015013028/13.

(150014624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sienna S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2014 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Pierre SCHILL

Madame Sabrina COLLETTE

Madame Séverine FEITLER

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE GLACIS

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

P. SCHILL / S. FEITLER

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2015013031/19.

(150015337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**SHCO 55 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.754.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SHCO 55 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.754 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 646 of 12 March 2014. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended several



times, most recently on 20 June 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2285 of 27 August 2014.

THERE APPEARED:

Olayan Financing Company, a limited liability company incorporated under the laws of the Kingdom of Saudi Arabia, having its registered office at Al Ahssa Street, Malaz District, P.O. Box 8772, Riyadh 11492, Saudi Arabia, registered with the Commercial Register in Saudi Arabia under number 1010015281 (the Sole Shareholder),

duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year, it being understood that the current financial year, which started on the first of June 2014 shall end on the thirty-first of December 2014;

2. Amendment to article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year, it being understood that the current financial year, which started on the first of June 2014 shall end on the thirty-first of December 2014.

*Second resolution*

In light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.”

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,  
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de SHCO 55 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.754 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 12 mars 2014. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 20 juin 2014 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, N° - 2285 du 27 août 2014.

A COMPARU

Olayan Financing Company, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume d’Arabie Saoudite, ayant son siège social à Al Ahssa Street, Malaz District, P.O. Box 8772, Riyadh 11492, Arabie Saoudite, immatriculée au Registre de Commerce d’Arabie Saoudite sous le numéro 1010015281 (l’Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée de résidence professionnelle à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente-unième jour du mois de décembre de la même année, étant entendu que l'exercice social en cours, qui a commencé le premier juin 2014, se terminera le trente et un décembre 2014;

2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social; et

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin que l'exercice social commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente-unième jour du mois de décembre de la même année, étant entendu que l'exercice social en cours, qui a commencé le premier juin 2014, se terminera le trente et un décembre 2014.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015013030/103.

(150015132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sloop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.930.

---

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015013032/11.

(150014772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Soama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.073.

---

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 29 septembre 2014, enregistré à

Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2014, relation: LAC/2014/45803, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 octobre 2014 sous la référence L-140185013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3430 du 18 novembre 2014, pour compte de la société à responsabilité limitée "SOAMA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 191073,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans la version française du crédit acte:  
IL Y A LIEU DE LIRE:

*"Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement."

AU LIEU DE:

*"Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1360. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): ....

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015013033/31.

(150014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**SOFI 2 PJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.613.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 11 décembre 2014*

1. Mlle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOFI 2 PJ S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015013035/16.

(150014484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Sofima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.964.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 Décembre 2014*

1. Décharge a été donnée au liquidateur et la clôture de la liquidation a été prononcée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de United International Management S.A., 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour *SOFIMA S.à.r.l. (liquidée)*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015013036/16.

(150014697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sonogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.564.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2015 les modifications suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un nouveau gérant:

\* Madame Anna Kolesnikova Schmitt, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Christine Gomes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015013037/14.

(150015100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sotalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

EXTRAIT

Le siège social de la société INTERAUDIT a été transféré du 119 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 37 rue des Scillas L-2529 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 23.01.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015013038/12.

(150015316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Spanworx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 98.620.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Generalversammlung vom 9. Dezember 2014*

1. Das Mandat des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes wird für einen weiteren Zeitraum von sechs Jahren verlängert und endet somit anlässlich der Aktionärversammlung des Jahres 2020:

Herr Klaus-Peter THIELEN, D-54634 Bitburg, Goethestraße 8

2. Die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder Herr Thomas THIES, wohnhaft in D-54533 Bettenfeld, Hoehenweg 28 und Frau Anke VOSSHAGEN, Bogenallee 3b, D-20144 Hamburg werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

3. Das Mandat des folgenden Rechnungskommissars wird für einen weiteren Zeitraum von sechs Jahren verlängert:

LUDWIG Consult S.à r.l.

31, Op der Heckmill

L-6783 Grevenmacher

RCS Luxembourg B-48947

Das Mandat wird anlässlich der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 auslaufen.

4. Nach Namensänderung der LUDWIG Consult Sàrl ist der Rechnungskommissar unter dem folgenden Namen einzutragen:

Ludwig & Maldener Sàrl

Echternach, den 09.12.2014.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2015013039/24.

(150014626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Speld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.146.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWENTYSECOND DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Camperio Legal & Fiduciary Services Plc as trustee of the Victor Trust” , a limited company established and having its registered office in 1807, Libbie Avenue, suite 200, 20022544 Richmond - Virginia, USA, (the “Shareholder”),

hereby represented by Mr Xavier Mangiullo, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 November 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “SPELD S.à.r.l.”, a société à responsabilité limitée in liquidation, having a share capital of EUR 50,000, with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B151146 pursuant to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands, to the Grand Duchy of Luxembourg, which transfer was enacted by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 March 2010, number 532 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have never been amended since.

The Company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on 14 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 January 2013, number 226, with appointment of Mrs Francesca Docchio, born in Bergamo (MI) Italy, on May 29, 1971, professionally residing in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg as liquidator (“Liquidator”).

“FINSEV S.A.”, a company with registered office in 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.749, was appointed the auditor to liquidation pursuant to the Shareholder’s resolution as of December 16, 2014 (“Auditor to liquidation”).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. To release all responsibility to the managers in charge at the moment that the company was got in liquidation;
3. To release all responsibility of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets;
5. Attribution of powers to the liquidator to do after the liquidation all the financial activities and others, necessary to finalize the material closing of the liquidation;
6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years;
7. Closing of the liquidation process;
8. Miscellaneous

After these statements, the Shareholder of the Company, represented as stated above, holding the entire share capital and acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

*First resolution*

After having heard the report of the Auditor to liquidation, concerning the examination of the work of the Liquidator and the liquidation accounts, the sole Shareholder approves the Auditor’s report to the liquidation.

A copy of said report shall remain attached to the present deed.

*Second resolution*

The sole Shareholder grants full discharge to the Liquidator and the Auditor to liquidation for the execution of their respective mandates till the present date.

*Third resolution*

The sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates until the date of putting of the Company into liquidation.

*Fourth resolution*

The sole Shareholder decides to grant full powers to the Liquidator in order to take all necessary and appropriate steps in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus.

*Fifth resolution*

The sole shareholder grants full powers to the Liquidator in order to effect after the liquidation all financial transactions and other operations and to achieve the closure of the material liquidation, including possibly conducting litigations in this matter.

*Sixth resolution*

The sole Shareholder resolves that the documents, vouchers and records of the Company will be retained for a period of five years following the liquidation of the Company at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The sole Shareholder resolves to close the liquidation of the company SPELD S.à.r.l., which will cease to exist.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Camperio Legal & Fiduciary Services Plc as trustee of the Victor Trust», une limited company établie et ayant son siège social 1807, Libbie Avenue, suite 200, 20022544 Richmond - Virginia, Etats-Unis d'Amérique, («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 17 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société «SPELD S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, en liquidation, avec un capital social de EUR 50.000, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151146 suivant le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de Tortola, Iles Vierges Britanniques, vers le Grand-Duché de Luxembourg, lequel transfert a été acté par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 30 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 2010, numéro 532 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La société a été dissoute et sa mise en liquidation a été prononcée par acte du notaire soussigné du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 janvier 2013, numéro 226, comprenant la nomi-

nation de Madame Francesca Docchio, née à Bergamo (MI), Italie, le 29 mai 1971, résident professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

«FINSEV S.A.», une société ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.749, a été nommée commissaire à la liquidation suivant les résolutions de l'Associé en date du 16 décembre 2014 (le «Commissaire à la liquidation»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux gérants en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

A la suite de ces constatations, l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social souscrit et agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir entendu le rapport du Commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du Liquidateur et les comptes de liquidation, l'Associé unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation.

Une copie du prédit rapport restera annexée au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé unique accord décharge entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à au jour de la mise en liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique donne plein pouvoir au Liquidateur pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les frais relatifs aux opérations post liquidation et en relation avec la distribution de tout éventuel surplus de liquidation.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé unique donne tout pouvoir au Liquidateur afin d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

#### *Sixième résolution*

L'Associé unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la société SPELD S.à.r.l., qui cessera d'exister.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015013040/166.

(150014811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Spirit of Discovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 janvier 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015013041/11.

(150015035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Sprint Cars and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3638 Kayl, 7, rue Eweschbour.

R.C.S. Luxembourg B 111.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015013042/11.

(150015333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Taconnaz Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

Il résulte des résolutions prises par l'administrateur unique de la société en date du 23 janvier 2015 que le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015013048/13.

(150015200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---



**TecXellence Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 145.166.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2015 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

La société à responsabilité limitée TecXellence Capital Partners SARL (RCS B145166), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Luxembourg

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 06 février 2015

Pour extrait conforme  
Maître Maïka SKOROCHOD  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015013049/19.

(150014564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Theia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 2.851.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 186.242.

---

**EXTRAIT**

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à un déménagement, les associés de la Société mentionnés ci-dessous, demeurent désormais à 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes:

1. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P.;
2. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P.;
3. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P.;
4. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P.
5. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Janvier 2015.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2015013052/25.

(150014538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Time and Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 162.433.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 janvier 2015*

Nomination d'un nouvel administrateur:

Mr. Massimo Catizone, administrateur, né le 20 février 1971 à Bologne (Italie), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est élu administrateur à compter du 16 janvier 2015 et son mandat expirera après 6 (six) ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2015013053/15.

(150014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Treadstone Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.151,20.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.150.

—  
Suite à la cession de 40 parts sociales intervenue en date du 23 Décembre 2014 entre Maitland Trustees (IOM) Limited, agissant en sa qualité de trustee de Subtilia Trust, un trust constituée et existante sous les lois de Île de Man, ayant son siège social au Palace Road, bâtiment Falcon Cliff, Douglas, et enregistrée au registre de commerce de l'Île de Man (Isle of Man Companies Registry) sous numéro 55920C et Monsieur Cornelis Wilhelm Wouter Onderdelinden né le 6 Août 1962, à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse au 1485, Baker Hill Road, Site 3 Comp 3, V0X 1W0 Princeton, British Columbia, Canada, les 40 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- M. Cornelis Wilhelm Wouter Onderdelinden, détient 40 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Treadstone Holding S.à r.l. / B.V.

Joost Anton Mees

Référence de publication: 2015013054/18.

(150014348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Troc Ta Clope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.848.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2014*

Les associés adoptent à l'unanimité la démission de la société anonyme R. Goedert S.A. de son poste de gérant de la société avec effet immédiat et nomment en remplacement et pour une durée illimitée, Monsieur Michel Goedert, employé privé, demeurant au 51, Rue Jean Schoetter L-2523 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015013055/14.

(150015359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Te Wind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.030.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Alessandro Giudici est domicilié au 17, via Arturo Toscanini, I-20865 Usmate Velate (Italie) et Monsieur Ciro Mongillo est domicilié au 67 Grosvenor Street, Londres, W1K 3JN (Royaume-Uni).

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 décembre 2014.

Référence de publication: 2015013056/13.

(150014776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**Teide Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 29 décembre 2014 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 16.00 heures*

1) L'assemblée prend note de la fin du mandat d'administrateur de Mr. José Antonio Pociano Castellón Castellón, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).

3) L'Assemblée nomme comme administrateurs, à compter de ce jour:

- M. José Antonio Valgañón Villanueva, demeurant professionnellement Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

- M. Juan Miguel Garcia Mediavilla, demeurant professionnellement Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 délibérant sur les comptes annuels de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015013059/22.

(150014639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Agero Internet SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 188.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013116/10.

(150016016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

**WSHP Intermediate Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.867.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of January,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WSHP LuxCo 1 SCA, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.854, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

represented by its general partner and sole manager WSHP GP Sarl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.813, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary's clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 December 2014 in Mainz, Germany.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name WSHP Intermediate Holding Sarl (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

### Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, which shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

#### Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and Supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

##### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by WSHP LuxCo 1 SCA aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand seven hundred Euro (EUR 3,700).

*Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mrs Frédérique Duculot, born in Liege, Belgium on 7 May 1978, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as class A manager of the Company; and

(ii) Mr Philippe Leclercq, born in Liege, Belgium on 18 May 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as class B manager of the Company.

3. It was decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-).

4. It was decided to issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

5. It was decided to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in the amount of six million one hundred and twenty-five thousand nine hundred and seventy-eight euro (EUR 6,125,978.-) by the existing shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the shareholder, represented by virtue of a proxy under private seal given on 5 January 2015, in Luxembourg and which will remain attached hereto.

The shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium of six million one hundred and twenty-five thousand nine hundred and seventy-eight euro (EUR 6,125,978.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the outstanding shares, being twelve thousand five hundred (12,500) shares, of WSHP LuxCo 2 Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.941, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Asset").

The Asset represents a value in an aggregate amount of six million one hundred and twenty-five thousand nine hundred and eighty euro (EUR 6,125,980.-).

Proof of the ownership by the shareholder of the Asset has been given to the undersigned notary.

The shareholder declared that the Asset is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Asset to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Asset to the Company.

The shareholder further stated that a valuation certificate has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Asset is described and valued (the "Certificate").

The Certificate, which after being signed "ne varietur" by the shareholder, as above represented, and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

6. It was decided to accordingly modify article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follow:

"The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one (EUR 1) each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de janvier,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:



WSHP LuxCo 1 SCA, une société en commandite constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.854, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

dûment représentée par son associé commandité et gérant unique WSHP GP Sarl, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.813, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2014 à Mainz, Allemagne.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «WSHP Intermediate Holding Sarl» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, qui doit comprendre au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

**Art. 24. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par WHSP LuxCo 1 SCA susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

### *Résolutions des associés*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:
  - (i) Madame Frédérique Duculot, née à Liège, Belgique, le 7 mai 1978, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A; de la Société; et
  - (ii) Monsieur Philippe Leclercq, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société.
3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cents deux euros (EUR 12.502,-).
4. Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 6.125.978,-) par l'associé existant et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'associé, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2015, à Luxembourg.

L'associé a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de six millions cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 6.125.978,-) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant dans la totalité des mille deux cents (12.500) parts de WSHP LuxCo 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.941, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (l'«Actif»).

L'Actif représente un montant total de six millions cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 6.125.980,-).

La preuve par l'associé de la propriété de l'Actif a été rapportée au notaire soussigné.

L'associé a déclaré encore que l'Actif est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Actif à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Actif à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un certificat d'évaluation a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Actif est décrit et évalué (le «Certificat»).

Le Certificat, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents deux euros (EUR 12.502), représenté par douze mille cinq cents deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013094/566.

(150014870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Box Storage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 141.265.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à Luxembourg sous la dénomination de "BOX STORAGE S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, Rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141.265, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 19 septembre 2008.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

La société Hôtelière Internationale Financière S.A. S.P.F., société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 24, Rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 137.554,

ici représentée par Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société Hôtelière Internationale Financière S.A. S.P.F., société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 24, Rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 137.554.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BATTISTEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64330. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013225/53.

(150016155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

**Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71013, having its registered office at 123, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 9 July 1999 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 784 of 21 October 1999.

The Articles have been modified:

- by deed of Maître Jean Seckler, aforesaid, dated 3 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 52 on 17 January 2000;
- by deed of Maître Jean Seckler, aforesaid, dated 23 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1328 on 12 December 2003;
- by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 30 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 of 12 April 2011;
- by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 24 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1129 of 5 May 2014.

The meeting is presided by Cristina GIACOBBO residing in Agaete (Spain) in the chair,

The meeting appoints as secretary Vincent TUCCI, residing in Luxembourg and as scrutineer Gabriele ZANELLA residing in Camisano Vicentino (Italy)

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - Further to the shareholder's extraordinary general meeting held on 14 November 2014, and as decided by the shareholders of the Company the present meeting shall take place with the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the current share capital of the Company of twenty-one million six hundred ten thousand two hundred seventy-six euro (EUR 21,610,276.-) by a maximum amount of thirty-six million euro (EUR 36,000,000.-), by creating and issuing a maximum of eighteen million (18,000,000) shares, each new share having a nominal value of two euro (EUR 2.-) and having the same rights as of the existing shares;
2. Subscription by the shareholders and payment of the subscription;
3. Statement from the board of directors of the Company that the shareholders have subscribed to at least thirteen million five hundred (13,500,000) shares, for an aggregate amount of twenty-seven million euro (EUR 27,000,000.-) and fully pay them up by the end of the subscription period;
4. Decision to decrease the share capital of the Company in order to offset the losses of the Company based on the annual accounts of the Company as at 31 December 2013 as approved by the shareholders on 27 October 2014. The capital decrease will take place by way of a decrease of the nominal value of all the existing shares, followed by the cancellation of the nominal value of the shares (as indicated in the articles of association of the Company);
5. Decision to proceed to a capital decrease (including the decrease of the share premium account) for a total amount of EUR 80,480,975.14 (corresponding to the losses of the Company as at 31 December 2013). The losses must first be offset against the share premium account of the Company;
6. Amendments to the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions;
7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders, all in registered form, present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the numbers of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the

present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on 4 December 2014, as was certified to the notary executing this deed.

IV. - It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of the total 10.805.138 shares, 10.805.137 shares are duly present or represented at the present general meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is validly constituted and is accordingly authorized to deliberate on the items of the agenda.

Upon request of Franca Trust and Eau Trust the Board of the company confirms that the address of Maurizio PERUZZO is in bâtiment Urbanizacion, El Turman Residencial Las Salinas 120, E-35480 Agaete (Spain) and that the original of the convenience notice will be available to Franca Trust and Eau Trust once received for inspection at the registered office.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting of the shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder's meeting resolves to increase the current share capital of the Company of twenty-one million six hundred ten thousand two hundred seventy-six euro (EUR 21,610,276.-) by the amount of twenty seven million seven hundred ninety five thousand five hundred seventy six euro (EUR 27,795,576.-), by creating and issuing thirteen million eight hundred ninety seven thousand seven hundred eighty eight (13,897,788) shares, each new share having a nominal value of two euro (EUR 2.-) and having the same rights as of the existing shares.

In favour: 80.57%

Against: 19.42%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 80.57 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

*Second resolution*

The shareholder's meeting resolves to proceed with the subscription of shares and their payment as follows:

- VISTRA TRUST COMPANY (JERSEY) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, whose registered office is at 4<sup>th</sup> Floor 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Register under number 25313, trustee of AIME TRUST, (the "Contributor 1") subscribed to six million four hundred forty one thousand six hundred (6,441,600) shares and paid them as follows:

(i) a contribution in cash amounting to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) (the "Contribution In Cash 1") for subscription to two hundred fifty thousand (250,000) new shares, having a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, so that the amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) is now at the free disposal of the Company.

Proof of the Contribution in Cash 1 has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

(ii) a contribution in kind, consisting of certain liquid and immediately payable claims held by the Contributor 1 against the Company for an aggregate amount of twelve million three hundred eighty three thousand two hundred euro seventy-five cents (EUR 12,383,200.75.-) (the "Contribution In Kind 1") for subscription to six million one hundred ninety one thousand six hundred (6,191,600) new shares having a nominal value of two euro (EUR 2.-) each and seventy-five cents (EUR 0.75.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the value of the Contribution In Kind 1 has been given to the notary by a valuation report (the "Valuation Report") prepared by FIDEWA-CLAR S.A., a certified independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) ("FIDEWA-CLAR S.A."), made available as of today at the end of the subscription period.

- Desiderata Holding S.A., a company incorporated and existing under the laws of Panamá, whose registered office is at c/o ESKILDSEN & ESKILDSEN PH Torre Panamá Piso 15 Boulevard Costa del Este y Avenida la Rotonda Costa del Este Republica de Panamá, reg-istered with the Registro Publico under number 602578 (the "Contributor 2") subscribed to seven million four hundred fifty six thousand one hundred eighty eight (7,456,188) shares and paid them as follows:

(i) a contribution in kind, consisting of certain liquid and immediately payable claims held by the Contributor 2 against the Company for an aggregate amount of fourteen million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six euro fifty nine cents (EUR 14,912,376.59.-) (the "Contribution In Kind 2") for subscription to seven million four hundred fifty six thousand one hundred eighty eight (7,456,188) new shares having a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, and fifty nine cents (EUR 0.59.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the value of the Contribution In Kind 2 has been given to the notary by the Valuation Report prepared by FIDEWA-CLAR S.A. whose general conclusions are:

"Nothing has come to our attention (...) that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 27.295.577,34,- resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 13.647.788 new shares of Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. to be issued at a nominal value of EUR 2 each with a total share premium of EUR 1,34."

The Valuation Report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.



In favour: 80.57%

Against: 19.42%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 80.57 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

#### *Third resolution*

The shareholder's meeting resolves to acknowledge the statement from the board of directors of the Company that the shareholders have subscribed to at least thirteen million five hundred (13,500,000) shares, for an aggregate amount of twenty-seven million euro (EUR 27,000,000.-).

Further to the above resolutions, the subscribed capital of the Company is fixed at forty nine million four hundred five thousand eight hundred fifty two euro (EUR 49,405,852.-) divided into twenty four million seven hundred two thousand nine hundred twenty-six (24,702,926) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

In favour: 80.57%

Against: 19.42%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 80.57 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

#### *Fourth resolution*

The shareholder's meeting resolves to decrease the share capital of the Company in order to offset the losses of the Company based on the annual accounts of the Company as at 31 December 2013 as approved by the shareholders on 27 October 2014. The capital decrease will take place by way of a decrease of the nominal value of all the existing shares, followed by the cancellation of the nominal value of the shares (as indicated in the articles of association of the Company).

In favour: 91.51%

Against: 8.49%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 91.51 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

#### *Fifth resolution*

The shareholder's meeting resolves to proceed to a capital decrease (including the decrease of the share premium account) for a total amount of eighty million four hundred eighty thousand nine hundred seventy-five euro fourteen cents (EUR 80,480,975.14.-) (corresponding to the losses of the Company as at 31 December 2013) as follows:

- The offset of eighty million four hundred eighty thousand nine hundred seventy-five euro fourteen cents (EUR 80,480,975.14.-) losses against the current amount of the share premium account of the Company which is set (as at 31 December 2013) at thirty-three million four hundred twelve thousand one hundred eighty-four euro (EUR 33,412,184.-) to reach the amount of forty seven million sixty-eight thousand seven hundred ninety one euro fourteen cents (EUR 47,068,791.14.-) losses.

- The offset of the outstanding losses of forty seven million sixty eight thousand seven hundred ninety-one euro fourteen cents (EUR 47,068,791.14.-) with the amount of the share capital of the Company in the amount of forty nine million four hundred five thousand eight hundred fifty two euro (EUR 49,405,852.-) as increased in the above resolutions in order to reach the amount of zero for the losses by a decrease of the nominal value of the issued shares. The offset of the outstanding losses is realized through a decrease of the nominal value of the shares of the Company.

- As a result of the above and after the offset of the entire losses, the share capital of the Company is decreased in order reach the amount of two million three hundred thirty-seven thousand sixty euro eighty six cents (EUR 2,337,060.86.-). It is decided to allocate eighty six cents (EUR 0.86.-) to the share premium account of the Company and to decrease the new share capital amount of the Company of the same amount, to set it up at the amount of two million three hundred thirty-seven thousand sixty euro (EUR 2,337,060.-), divided into twenty four million seven hundred two thousand nine hundred twenty-six (24,702,926) shares with a nominal value of zero point zero nine four six zero six six euro (EUR 0.0946066).

- The shareholders decide to cancel the nominal value of the shares.

- The share capital of the Company is now set at two million three hundred thirty-seven thousand sixty euro (EUR 2,337,060.-) divided into twenty four million seven hundred two thousand nine hundred twenty-six (24,702,926) shares with no nominal value.

In favour: 91.51%

Against: 8.49%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 91.51 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

#### *Sixth resolution*

Further to the above resolutions, the shareholder's meeting resolves to amend and restate paragraph one of article 5 of the Articles as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two million three hundred thirty-seven thousand sixty euro (EUR 2,337,060.-) divided into twenty four million seven hundred two thousand nine hundred twenty-six (24,702,926) shares with no nominal value."

In favour: 91.51%

Against: 8.49%

Abstention: 0 %

As a consequence, the meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 91.51 % of the shareholders present or represented and authorised to vote

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed at about EUR 7,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. (ci-après, la «Société»), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71013, ayant son siège social au 123, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 1999, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 784 en date du 21 octobre 1999.

Les Statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, mentionné ci-dessus, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 17 janvier 2000;

- suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, mentionné ci-dessus, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 12 décembre 2003;

- suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 12 avril 2011.

- suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 Février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 5 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Cristina GIACOBBO, demeurant à Agaete, Espagne, en tant que président.

L'assemblée générale nomme comme secrétaire Vincent TUCCI, demeurant à Luxembourg.

et comme scrutateur Gabriele ZANELLA, demeurant à Camisano Vicentino, Italie.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert du notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social actuel de la Société de vingt-et-un millions six cent dix mille deux cent soixante-seize euros (EUR 21.610.276,-) d'un montant maximum de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000,-), par la création et l'émission d'un maximum de dix-huit millions (18.000.000,-) d'actions, ayant toutes une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et conférant toutes les mêmes droits que les actions déjà existantes;

2. Souscription par les actionnaires des actions émises et réalisation des apports;
3. Déclaration du conseil d'administration de la Société qu'au moins treize millions cinq cent mille actions (13.500.000) ont été souscrites par les actionnaires pour un montant total de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) et ont été entièrement libérées à la fin de la période de souscription;
4. Décision de réduire le capital social de la Société afin d'absorber les pertes sur la base des comptes annuels de la Société datés du 31 décembre 2013, tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 octobre 2014. La réduction de capital sera réalisée au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions existantes, suivie par l'annulation de la valeur nominale des actions (tel qu'indiqué dans les statuts de la Société).
5. Décision de réaliser une réduction de capital (en ce compris la diminution du compte de prime d'émission) d'un montant total de quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-quinze euros et quatorze centimes (EUR 80.480.975,14) (correspondant au montant des pertes enregistrées par la Société au 31 décembre 2013). Les pertes doivent être compensées en premier lieu du compte de prime d'émission de la Société;
6. Modification des statuts de la Société en conséquence des résolutions prises ci-avant;
7. Divers.

II. Les actionnaires, tous détenteurs d'actions nominatives, présents ou représentés, les représentants des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les représentants des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée adressée aux titulaires d'actions (toutes avec accusé de réception) en date du 4 décembre 2014, tel qu'il est certifié par le notaire instrumentant.

IV. Il ressort de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur un total de 10.805.138 actions, 10.805.137 actions sont valablement présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'en considération de l'ordre du jour et des dispositions des articles 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée et qu'elle est par conséquent autorisée à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

A la demande de Franca Trust et Eau Trust le conseil d'administration de la société confirme l'adresse de Maurizio PERUZZO le bâtiment Urbanizacion El Turman Residencial Las Salinas 120, E-35480 Agaete (Espagne) et que l'original de la convocation sera disponible à Franca Trust et Eau Trust dès réception pour inspection au siège de la société.

Il s'en suit que l'assemblée des actionnaires adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social actuel de la Société de vingt-et-un millions six cent dix mille deux cent soixante-seize euros (EUR 21.610.276,-) d'un montant de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 27.795.576,-), par la création et l'émission de treize millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit (13.897.788) actions, ayant toutes une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et conférant toutes les mêmes droits que les actions déjà existantes;

En faveur: 80,57 %

Contre: 19,42%

Abstention: 0%

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 80,57 % des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la souscription des actions et à leur libération comme suit:  
- VISTRA TRUST COMPANY (JERSEY) Limited, une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 4<sup>th</sup> Floor 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Registre des Sociétés JFSC sous le numéro 25313, fiduciaire (trustee) de AIME TRUST (l'«Apporteur 1») a souscrit à six millions quatre cent quarante-et-un mille six cents (6.441.600) actions et a effectué les apports suivants:

(i) Un apport en numéraire pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) (l'«Apport en Numéraire 1») afin de souscrire deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), de sorte qu'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société.

Une preuve de l'Apport en Numéraire 1 a été fournie au notaire soussigné par un certificat de blocage.

(ii) Un apport en nature consistant en des créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Apporteur 1 contre la Société pour un montant total de douze millions trois cent quatre-vingt-trois mille deux cents euros et soixante-quinze centimes (EUR 12.383.200,75,-) (l'«Apport en Nature 1») afin de souscrire à six millions cent quatre-vingt-onze mille six cents (6.191.600) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), et soixante-quinze centimes (EUR 0,75,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Une preuve de la valeur de l'Apport en Nature 1 a été fournie au notaire soussigné sous la forme d'un rapport d'évaluation (le «Rapport d'Evaluation») réalisé par FIDEWA-CLAR S.A., réviseur d'entreprises agréé («FIDEWA-CLAR S.A.»), rendu disponible aujourd'hui à la fin de la période de souscription.

- Desiderata Holding S.A., une société constituée et existante sous les lois du Panama, ayant pour siège social à c/o ESKILDSEN & ESKILDSEN PH Torre Panamá Piso 15 Boulevard Costa del Este y Avenida la Rotonda Costa del Este, République du Panama, inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 602578 (l'«Apporteur 2») a souscrit à sept millions quatre cent cinquante-six mille cent quatre-vingt huit (7.456.188) actions et a effectué l'apport suivant:

(i) Un apport en nature consistant en des créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Apporteur 2 contre la Société pour un montant total de quatorze millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize euros cinquante-neuf centimes (EUR 14.912.376,59,-) (l'«Apport en Nature 2») afin de souscrire à sept millions quatre cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-huit (7.456.188) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), et cinquante-neuf centimes (EUR 0,59,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Une preuve de la valeur de l'Apport en Nature 2 a été fournie au notaire soussigné par le Rapport d'Evaluation réalisé par FIDEWA-CLAR S.A., dont les conclusions sont les suivantes:

«Rien n'a été porté à notre attention (...) qui pourrait nous amener à croire que la valeur totale de l'apport en nature de EUR 27.295.577,34,-, résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, n'est pas au moins égal aux 13.647.788 nouvelles actions de Industrie Maurizio Peruzzo IMP S.A. qui vont être émises à la valeur nominale de EUR 2 chacune avec un montant total de prime d'émission de EUR 1,34.»

Le Rapport d'Evaluation sera annexé au présent acte et il sera procédé à son enregistrement en même temps que l'acte.

En faveur: 80,57 %

Contre: 19,42%

Abstention: 0%

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 80,57% des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la déclaration du conseil d'administration de la Société qu'au moins treize millions cinq cent mille actions (13.500.000) ont été souscrites par les actionnaires pour un montant total de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-).

Suite aux résolutions précédentes, le capital souscrit de la Société s'élève à quarante-neuf millions quatre cent cinq mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 49.405.852,-) représenté par vingt-quatre millions sept cent deux mille neuf cent vingt-six (24.702.926) actions d'une valeur nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune.

En faveur: 80,57 %

Contre: 19,42%

Abstention: 0%

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 80,57 % des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société afin d'absorber les pertes sur la base des comptes annuels de la Société datés du 31 décembre 2013, tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 octobre 2014. La réduction de capital sera réalisée au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions existantes, suivie par l'annulation de la valeur nominale des actions (tel qu'indiqué dans les statuts de la Société).

En faveur: 91,51 %

Contre: 8,49 %

Abstention: 0 %

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 91,51 % des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réaliser une réduction de capital (en ce compris la diminution du compte de prime d'émission) d'un montant total de quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-quinze euros et quatorze centimes (EUR 80.480.975,14,-) (correspondant au montant des pertes enregistrées par la Société au 31 décembre 2013) comme suit:

- La déduction du montant des pertes de quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-quinze euros et quatorze centimes (EUR 80.480.975,14,-) du montant actuel du compte de prime d'émission de la Société, lequel est établi (au 31 décembre 2013) à trente-trois millions quatre cent douze mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR

33.412.184,-) pour atteindre un montant de quarante-sept millions soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatorze centimes (EUR 47.068.791,14) de pertes.

- La déduction du montant des pertes restantes de quarante-sept millions soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatorze centimes (EUR 47.068.791,14) du montant du capital social de quarante-neuf millions quatre cent cinq mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 49.405.852,-), tel qu'augmenté à la suite des résolutions prises ci-avant afin d'amener le montant des dettes à zéro en procédant à la réduction de la valeur nominale des actions existantes. La compensation des dettes est réalisée au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions dans la Société.

- En conséquence de ce qui précède et après l'absorption de l'entière de la dette, le capital de la société est réduit afin d'atteindre un montant de deux millions trois cent trente-sept mille soixante euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 2.337.060,86,-). Il est décidé d'allouer quatre-vingt-six centimes (EUR 0,86,-) au compte de prime d'émission de la Société et de réduire le nouveau montant du capital social de la Société du même montant pour l'établir au montant de deux millions trois cent trente-sept mille soixante euros (EUR 2.337.060,-) représenté par vingt-quatre millions sept cent deux mille neuf cent vingt-six (24.702.926) actions d'une valeur nominale de zéro point zéro neuf quatre six zéro six six euros (EUR 0.0946066,-).

- Les actionnaires décident d'annuler la valeur nominale des actions.

- Le capital social de la Société est à présent établi à deux millions trois cent trente-sept mille soixante euros (EUR 2.337.060,-) représenté par vingt-quatre millions sept cent deux mille neuf cent vingt-six (24.702.926) actions sans valeur nominale.

- En faveur: 91,51 %

- Contre: 8,49 %

- Abstention: 0 %

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 91,51 % des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence des résolutions prises ci-avant:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-sept mille soixante euros (EUR 2.337.060,-) représenté par vingt-quatre millions sept cent deux mille neuf cent vingt-six (24.702.926) actions sans valeur nominale».

En faveur: 91,51 %

Contre: 8,49 %

Abstention: 0 %

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 91,51 % des actionnaires existants ou représentés et autorisés à voter.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 7.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et domicile, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé C. GIACOBBO, V. TUCCI, G. ZANELLA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015013531/380.

(150015425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

## Luxembourg Investment Company 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.884.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 103.123 and having a share capital of EUR 1,823,000.

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Luxembourg Investment Company 33 S.A.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the company comprises a sole shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June of each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The general meeting of shareholders may create class A and class B directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one director, by the joint signature of any two directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director. The Company shall also be bound by the joint or sole signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and the term of their office may not exceed six (6) years but may be renewed.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.



**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	31,000	EUR 31,000
Total: . . . . .	31,000	EUR 31,000

The shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Sole shareholder's resolution*

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

##### *First resolution*

The following person has been appointed as sole director for a period of six (6) years:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 103.336, having as a permanent representative Mr Harald THUL, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

##### *Second resolution*

Has been appointed statutory auditor for a period of six (6) years:

COMCOLUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 58.545.

##### *Third resolution*

The registered office is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123 ayant un capital social de EUR 1,823,000.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de Luxembourg Investment Company 33 S.A..

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 17 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trente-et-un mille (31,000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Les avoirs de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les

unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin chaque année à 11:00 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires peut créer des classes d'administrateurs de classe A et de classe B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Si le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion, ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires a désigné différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La Société est également engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans, renouvelable.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année prochaine, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	31.000	EUR 31.000
Total: . . . . .	31.000	EUR 31.000

Les actions ont toutes été entièrement libérées; de sorte que le montant trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.500 euros.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Résolution de l'associé unique*

La personne prénommée, représentant l'entière du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

La personne suivante est nommée administrateur unique pour une période de six (6) années:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, est nommée représentant permanent M. Harald THUL, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) années:

COMCOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société a été fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015013607/429.

(150015265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

#### **La Place Vendôme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 4, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.871.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011441/9.

(150013014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Triseas Korea Property Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.699.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

**IS APPEARED**

“Triseas Korea Property Fund L.P.”, a limited company duly established under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Commerce of Jersey under number LP011534 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares of “TRISEAS KOREA PROPERTY SARL”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 120699, incorporated under Luxembourg Laws, under the name of LuxCo 5 S.à r.l. pursuant to a notarial deed enacted by Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on 10<sup>th</sup> of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the “Mémorial C”) number 2229 on 29<sup>th</sup> of November 2006 (the “Company”) and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 20<sup>th</sup> of April 2007 published in the Mémorial C number 1335 on 3<sup>rd</sup> of July 2007.

2. The share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

3. The Sole Shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

4. The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

5. The Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

6. The Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

7. The Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

8. Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

9. The Sole Shareholder has full knowledge of the updated articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

10. The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

11. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU

«Triseas Korea Property Fund, L.P.», a une société de droit de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro LP011534 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglister, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «TRISEAS KOREA PROPERTY SARL», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120699, qui a été constituée sous la dénomination de Luxco 5 S.à r.l. en date du 10 octobre 2006 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2229 du 29 novembre 2006 (la «Société»); et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1335 du 3 juillet 2007.

2. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. L'Associé Unique s'est successivement rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

4. Par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. L'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

6. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

7. L'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

8. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

9. La comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

10. La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

11. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglister, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011716/106.

(150012892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Agero Internet SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 188.261.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

**IST ERSCHIENEN:**

camPoint AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in c/o PKF Consulting AG, Lavaterstrasse 40, CH-8002 Zürich und eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Firmennummer CHE-112.100.318,

hier rechtmäßig vertreten durch ihr einziges Verwaltungsratsmitglied Herrn Volker WINDMÜLLER,

er selbst hier vertreten durch Herrn Stephan WETZMÜLLER, Kaufmann, wohnhaft in Oberlehberg 44, D-45219 Essen, gemäß einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Zürich (Schweiz) am 29. Dezember 2014.

Diese Vollmacht, nach Unterzeichnung „ne varietur“ vom Notar und des Vollmachtnehmers bleibt dieser Urkunde beigebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes festzuhalten:

I. Er ist der alleinige Gesellschafter von Agero Internet SARL, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 188.261, gegründet am 25. Juni 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, veröffentlicht am 9. September 2014 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2417 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

II. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes, mit Wirkung zum 1. Januar 2015, von 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

2. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft; und

3. Verschiedenes.

Sodann hat die erschienene Partei den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Januar 2015, von 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm von nun an folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.“

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Wetz Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2015. 2LAC/2015/1405. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013115/52.

(150015819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.